



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 9 NOVEMBRE 2016

À 17 H 02

PROCÈS-VERBAL 16-10

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 114-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016 -**

RÉSOLUTION 115-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 octobre 2016.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 octobre 2016 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016 -**

Un rapport a été déposé pour le suivi du procès-verbal du 14 octobre 2016.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 116-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y retirant le sujet suivant :

- Prolongation de la convention pour la vente et la gestion d'espaces publicitaires sur et dans les autobus et sur les abribus.

Suite à la rencontre du Comité des ressources humaines qui a précédé l'assemblée du conseil d'administration, les sujets suivants ont été ajoutés à Affaires nouvelles :

- Fin d'emploi – Matricule # 1346;
- Révision du plan d'effectifs;
- Poste temporaire – Service marketing, qualité de services et partenariats.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau dépose un document relativement au suivi des demandes, sur le niveau de service, et sur la désignation d'un responsable pour recevoir les requêtes du RUTASM.

6. STRUCTURE TARIFAIRE 2017 -

RÉSOLUTION 117-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la grille tarifaire suivante soit et est approuvée et mise en vigueur le 1^{er} février 2017.

	<u>Paiement exact</u>	<u>Laissez-passer</u>	<u>Jetons</u>
Régulier (mensuel)	3,30 \$	76,50 \$	3,30 \$
Réduit (mensuel)		57,90 \$	
Familial & transférable (mensuel)		87,60 \$	
Laissez-passer 1 jour (familial & individuel)		10,20 \$	
ÉtéBUS (juillet & août)		57,90 \$	

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes résolutions antérieures concernant les tarifs soient et sont abrogées.

- ADOPTÉ -

7. PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017 À 2021 -

RÉSOLUTION 118-16

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) exige que, chaque année, le programme des immobilisations pour les années financières suivantes, soit adopté par le conseil d'administration et qu'il soit, par la suite, transmis au conseil de la Ville de Sherbrooke pour approbation;

ATTENDU QU'à cette fin, le programme des immobilisations pour les années 2017 à 2021 a été préparé par la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le programme des immobilisations pour les années 2017 à 2021 au montant de 51 158 000 \$ soit et est approuvé et conservé aux archives sous le no A16-31.

Que, conformément à l'article 134 (L.R.Q., c. S-30.01), le programme des immobilisations pour les années 2017 à 2021 soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministre des Transports.

- ADOPTÉ -

8. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 094-16 – CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ 2016-2017 – CSRS -

RÉSOLUTION 119-16

Madame Chantal L'Espérance déclare son intérêt

Attendu que la STS et la CSRS se sont entendues sur la livraison des titres de transport du transport scolaire intégré devant être faite au centre administratif de la CSRS, et sur la commission de 1 % à être versée par la STS sur la vente desdits titres par la CSRS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Que ce conseil amende la résolution 094-16 afin d'y inclure les modifications ci-haut mentionnées;

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, l'entente prévoyant lesdites modifications lesquelles sont substantiellement conformes au préambule et laquelle fera partie intégrante du contrat de transport scolaire intégré 2016-2017 – CSRS et conservé aux archives sous le no A16-28.

- ADOPTÉ -

9. **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRAT ET D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES -**

RÉSOLUTION 120-16

Attendu qu'en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), la STS doit adopter une politique de gestion contractuelle;

Attendu que suite aux modifications des règlements R-003 (Règlement sur la délégation de pouvoirs) et R-027 (Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la STS) il y a lieu de revoir la Politique d'achat de biens et services et la Politique de gestion contractuelle de la STS;

Attendu que la STS souhaite refondre les deux politiques ci-haut mentionnées dans une seule politique;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil abroge les résolutions no 013-04 (Politique d'achat de biens et services), no 022-11 (Politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat) et no 140-11 (Modification à la Politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat).

Que la Politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services soit et est adoptée et conservée aux archives sous le numéro A11-02 et transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- ADOPTÉ -

10. **RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2016 -**

RÉSOLUTION 121-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 septembre 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 122-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'octobre 2016 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12. FIN D'EMPLOI – MATRICULE # 1346 -

RÉSOLUTION 123-16

Considérant la révision de la structure organisationnelle de la Société de transport de Sherbrooke et l'entente de principe relativement à la fin d'emploi du matricule # 1346 convenu en Atelier de travail le 14 octobre 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil entérine l'abolition d'un poste au service des opérations et de la livraison du service client, et la fin d'emploi du matricule # 1346.

- ADOPTÉ -

13. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS -

RÉSOLUTION 124-16

Considérant les nombreux défis pour la mise en œuvre du plan de mobilité intelligente (Annexe 1 du Plan stratégique de développement du transport en commun 2013-2022);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constitutants suivants :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

- ADOPTÉ -

14. POSTE TEMPORAIRE – SERVICE MARKETING, QUALITÉ DE SERVICES ET PARTENARIATS -

RÉSOLUTION 125-16

Attendu les nombreux défis pour le démarrage et la mise en œuvre des projets reliés à la mobilité intelligente / volet marketing stratégique;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise la direction générale à signer le contrat d'embauche à durée déterminée, tel que présenté, pour une période de vingt (20) semaines, avec M. Pierre Bourbonnière.

Que ledit contrat soit et est déposé aux archives sous le no A16-32.

- ADOPTÉ -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 23.

Sherbrooke (Québec), le 9 novembre 2016.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire